



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-041-2018-01

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

- IDF-2018-01-30-009 - Arrêté n° 18-01 Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page) Page 3
- IDF-2018-01-30-010 - Arrêté n° 18-02 Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page) Page 5
- IDF-2018-01-30-006 - ARRETE N° 2018-25 portant approbation de cession d'autorisation du Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) Forja sis 106/108 rue de l'Ouest – 75014 Paris géré par l'association Institut Forja au profit de la Fondation Oeuvre Village d'Enfants (OVE) (3 pages) Page 7
- IDF-2018-01-30-007 - ARRETE N° DOS/AMBU/OFF/2018-06 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE (2 pages) Page 11
- IDF-2018-01-30-012 - Arrêté n°18-03 modifiant l'arrêté n°14-697 modifié fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (14 pages) Page 14
- IDF-2018-01-30-013 - Arrêté n°18-04 modifiant la composition de la commission spécialisée "organisation des soins" au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (9 pages) Page 29
- IDF-2018-01-30-014 - Arrêté n°18-05 relatif à la composition de la commission spécialisée Prévention au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'IDF (6 pages) Page 39
- IDF-2018-01-30-008 - Avis rendu par la Commission Conjointe d'Information et de Sélection d'Appel à Projet Social ou Médico-Social réunie le 30 Janvier 2018 (1 page) Page 46

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

- IDF-2018-01-30-005 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à M. GUILLEMARD MICHEL à VAUGRINEUSE 91640 au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (5 pages) Page 48

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

- IDF-2018-01-29-012 - Arrêté portant création d'établissement public local d'enseignement (EPL) (1 page) Page 54
- IDF-2018-01-29-013 - Arrêté portant renouvellement de la composition de la Commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'Académie de Créteil (4 pages) Page 56

SGAR

- IDF-2018-01-30-011 - arrête modifiant l'arrêté 2017-08-31-002 fixant la composition de la section régionale d'ile de France du comite interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'état (2 pages) Page 61

Agence régionale de santé

IDF-2018-01-30-009

Arrêté n° 18-01

Arrêté portant agrément régional des associations et unions
d'associations
représentant les usagers dans les instances hospitalières ou
de santé publique

Arrêté n° 18-01

**Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations
représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-
FRANCE**

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-15 ;

VU les avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le 20 décembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 : L'association visée dans cet article a obtenu un renouvellement d'agrément au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans :

- Association Point Carré Handicap
Hôpital Raymond Poincaré
92 380 Garches

Article 2 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Paris, le 30 Janvier 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2018-01-30-010

Arrêté n° 18-02

Arrêté portant agrément régional des associations et unions
d'associations
représentant les usagers dans les instances hospitalières ou
de santé publique

Arrêté n° 18-02

**Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations
représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-
FRANCE**

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-15 ;

VU les avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le 20 décembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 : L'association visée dans cet article a obtenu un renouvellement d'agrément au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans :

- Association Tête en l'air
Forum 104
104, rue de Vaugirard
75 006 Paris

Article 2 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Paris, le 30 janvier 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2018-01-30-006

ARRETE N° 2018-25

portant approbation de cession d'autorisation du Centre de
Rééducation Professionnelle (CRP) Forja sis 106/108 rue
de l'Ouest – 75014 Paris géré par l'association Institut
Forja
au profit de la Fondation OEuvre Village d'Enfants (OVE)

ARRETE N° 2018-25

portant approbation de cession d'autorisation du Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) Forja sis 106/108 rue de l'Ouest – 75014 Paris géré par l'association Institut Forja au profit de la Fondation Œuvre Village d'Enfants (OVE)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile de France 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté n° 93-1333 du 15 octobre 1993 portant autorisation par le Comité Régional de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi du transfert des activités de préformation et de formation du Centre Forja sis à Malakoff dans des locaux mis à disposition par la Ville de Paris, 106 rue de l'Ouest – 75014 Paris ;
- VU** l'arrêté n° 2006-340 du 17 mars 2006 portant autorisation de modifier la mise en place de formations conduisant aux titres professionnels pour 40 stagiaires déficients visuels ;
- VU** le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'association Institut Forja du 14 décembre 2017 approuvant l'opération de fusion-absorption de l'association Institut Forja par la Fondation Œuvre Village d'Enfants ;
- VU** le procès-verbal du conseil d'administration de la Fondation OVE du 20 décembre 2017 approuvant l'opération de fusion-absorption de l'association Institut Forja par la Fondation Œuvre Village d'Enfants ;
- VU** le traité d'apport partiel d'actifs précisant les modalités de reprise du Centre de Rééducation Professionnelle Forja signé le 20 décembre 2017 entre l'association Institut Forja et la Fondation Œuvre Village d'Enfants ;

- CONSIDERANT** que la Fondation OVE présente les garanties morales, techniques et financières nécessaires pour assurer la gestion de cet établissement dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- CONSIDERANT** que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT** qu'il s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La cession de l'autorisation de gestion du Centre de Rééducation Professionnelle Forja détenue par l'association dénommée « Institut Forja » sise 106/108 rue de l'Ouest – 75014 Paris à la Fondation Œuvre Village d'Enfants sise 19 rue Marius Grosso – 69120 Vaulx-en-Velin est approuvée.

ARTICLE 2 :

L'établissement, d'une capacité de 40 places, est destiné à dispenser des stages de remises à niveau, préformations et formations qualifiantes conduisant à des titres professionnels à des stagiaires atteints de cécité partielle ou totale âgés de 18 à 55 ans.

ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

FINESS de l'établissement : 75 081 598 7

Code catégorie : 249
Code discipline : 906
Code fonctionnement : 13
Code clientèle : 320
Mode de tarification : 05

FINESS du gestionnaire : 69 079 343 5

Code statut : 60

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Le Délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et du département de Paris.

Fait à Paris, le 30 janvier 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2018-01-30-007

**ARRETE N° DOS/AMBU/OFF/2018-06
CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

ARRETE N° DOS/AMBU/OFF/2018-06
CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique ;
- VU l'article 5 de l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/1 du 8 janvier 2018, publié le 12 janvier 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 24 février 1943 portant octroi de la licence n°77#000114 à l'officine de pharmacie sise 37 rue Grand Cerf à MEAUX (77100) ;
- VU l'arrêté n° DOS/AMBU/OFF/2017-012 en date du 15 février 2017 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 32 rue Grand Cerf à MEAUX (77100) et octroyant la licence n°77#000586 à l'officine ainsi transférée ;
- VU le courrier reçu en date du 24 janvier 2018 par lequel Madame Sylvie GUIBOURDENCHE-CALAME informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 32 rue Grand Cerf à MEAUX (77100) suite à transfert et restitue la licence n°77#000114 ;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 15 février 2017 susvisé, sise 32 rue Grand Cerf à MEAUX (77100) et exploitée sous la licence n°77#000586, est effectivement ouverte au public à compter du 22 mai 2017 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°77#000586 entraîne la caducité de la licence n°77#000114 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 22 mai 2017, la caducité de la licence n°77#000114, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°77#000586, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 32 rue Grand Cerf à MEAUX (77100).

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 30 janvier 2018.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle Ambulatoire
et Services aux professionnels de santé ;

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2018-01-30-012

Arrêté n°18-03 modifiant l'arrêté n°14-697 modifié fixant
la liste des membres de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie d'Ile-de-France

Arrêté n° 18-03

Arrêté modifiant l'arrêté n° 14-697 modifié fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

ARRETE

Article 1 : le collège des représentants des collectivités territoriales comprend les membres suivants :

a) Pour le Conseil Régional d'Ile-de-France :

- **en tant que titulaire** : Madame Farida ADLANI, vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
 - **en tant que suppléant** : en attente de désignation
 - **en tant que titulaire** : Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, conseillère régionale
 - **en tant que suppléant** : en attente de désignation
 - **en tant que titulaire** : Madame Christel ROYER, conseillère régionale
 - **en tant que suppléant** : en attente de désignation
- Pour les Conseils départementaux :**
- Madame la Présidente du Conseil de Paris
ou son représentant titulaire : Madame Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris, chargée des questions relatives à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les exclusions et aux personnes âgées
ou son représentant suppléant : Madame Léa FILOCHE, Conseillère de Paris
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
ou son représentant titulaire : Madame Laurence PICARD, vice-présidente en charge des solidarités
ou son premier représentant suppléant : Madame Béatrice RUCHETON, conseillère départementale
ou son second représentant suppléant : Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines
ou son représentant titulaire : Monsieur Philippe BRILLAULT, conseiller départemental
ou son premier représentant suppléant : Monsieur Georges BENIZE
ou son second représentant suppléant : Madame Nicole BRISTOL
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne
ou son représentant titulaire : Madame Françoise MARHUENDA, vice-présidente chargée des solidarités et de la santé
ou son représentant suppléant : Madame Dany BOYER, conseillère départementale déléguée chargée de l'adoption et de la petite enfance
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
ou son représentant titulaire : Madame Véronique BERGEROL
ou son représentant suppléant : Madame Alexandra FOURCADE
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
ou son représentant titulaire : Madame Magalie THIBAULT, vice-présidente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
ou son premier représentant suppléant : Monsieur Pierre LAPORTE, vice-président chargé de l'autonomie des personnes
ou son second représentant suppléant : Monsieur Frédéric MOLOSSI
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne
ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC
ou son premier représentant suppléant : Madame Brigitte JEANVOINE

ou son second représentant suppléant : Madame Josette SOL

- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-d'Oise
ou son représentant titulaire : Madame Emilie IVANDEKICS

b) Pour les représentants des groupements de communes : en attente de désignation

- en tant que titulaire :
- en tant que suppléant :
- en tant que titulaire :
- en tant que suppléant :
- en tant que titulaire :
- en tant que suppléant :

c) Pour les représentants des communes :

- en tant que titulaire : Docteur Laurent EL GHOZI, conseiller municipal de Nanterre
- en tant que suppléant :
- en tant que titulaire : Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan
- en tant que suppléant : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux
- en tant que titulaire : Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles
- en tant que suppléant : Madame Marie MOREELS, adjointe au maire de Montmorency

Article 2 : Le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux comprend les membres suivants :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code la santé publique :

- en tant que titulaire : Madame Catherine OLLIVET, Présidente-Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
- en tant que premier suppléant : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92
- en tant que second suppléant : Madame Catherine VIGNAL, Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
- en tant que titulaire : Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, Association Le groupement régional des associations de familles de malades hospitalisés en long séjour
- en tant que suppléant : Monsieur Michel GIRARD, Délégué Régional-Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
- en tant que second suppléant : Monsieur Alain BONNINEAU, AIDES IDF
- en tant que titulaire : Madame Nathalie ROBERT (France Alzheimer 93)
- en tant que suppléant : Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité de Paris (75)

- **en tant que titulaire** : Madame Paulette MORIN, Déléguée Régionale-Alliance Maladies rares
- **en tant que suppléant** : Monsieur Thomas SANNIE, Président- Association Française des Hémophiles
- **en tant que titulaire** : Madame Micheline DENANCE, Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Vincent PERROT, Président - Association consommation, logement et cadre de vie de Paris (CLCV 75)
- **en tant que titulaire** : Monsieur Rémi CARLOZ, Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (78)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Tim GREACEN, Association AIDES
- **en tant que second suppléant** : Madame Bernadette BROUART-Association LE LIEN
- **en tant que titulaire** : Madame Françoise FORET, Présidente-Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France, Paris (75)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Affoué Diane GOLI, Association des Paralysés de France (93)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie-Louise MEGRELIS, Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France
- **en tant que titulaire** : Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)
- **en tant que suppléante** : Madame Patricia CORDEAU, Directrice déléguée, Service Social Régional Association Française contre les Myopathies-Téléthon

b) Pour les associations de retraités et personnes âgées :

- **en tant que titulaire** : Madame Christine PATRON
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc LAVAUD
- **en tant que titulaire** : Madame Marie-Françoise NOZIERES
- **en tant que suppléant** : Madame Monique ZANATTA
- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard BERNHEIM
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc TAQUET
- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard PERRIER
- **en tant que suppléant** : Monsieur Philippe GENEST

c) Pour les associations de personnes handicapées :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)
- **en tant que titulaire** : Monsieur Alejandro SAN MARTIN LAMAS, Association des paralysés de France
- **en tant que suppléant** : Madame Yvonne KASPERS-SCHOUMAKER (APEI 75)
- **en tant que titulaire** : Monsieur François DELACOURT, Association des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux (AIRE La Mayotte 95)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul TANIÈRE, Association CAP DEVANT

- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard COURTOIS, Directeur général - Association Les Tout-Petits (78)
- **en tant que suppléant** : en attente de désignation

Article 3 : Le collège des représentants des conseils territoriaux de santé comprend les membres suivants : en attente de désignation

- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléante** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :

Article 4 : Le collège des partenaires sociaux comprend les membres suivants :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

- **Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur José ALVAREZ
 - **en tant que suppléant** : Madame Patricia LE MEILLOUR
- **Union Régionale Ile-de-France CGT :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Yasmina SELLOU
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Guy COICHARD
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Patrick NEE
- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Florence JOURNE
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Luc MICHEL
- **CGT-FORCE OUVRIERE :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Dimitri BOIBESSOT
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Sylvain BELLAICHE
- **Union Régionale CFTC Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Bernard HAYAT
 - **en tant que suppléant** : Madame Carole COGNARD

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- **Union des professions artisanales :**
 - **en tant que titulaire :** Monsieur Stéphane LEVEQUE
 - **en tant que premier suppléant :** Monsieur Patrick BRIALLART
 - **en tant que second suppléant :** Madame Colette AUBRY
- **MEDEF- Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire :** Madame Nolwen MARE
 - **en tant que premier suppléant :** Monsieur Jacques FOURNIER
 - **en tant que second suppléant :** Madame Nathalie ROUANET
- **CPME Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire :** Madame Martine GUIBERT (CPME)
 - **en tant que suppléant :** Madame Anne DIESNIS (CPME)

c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant :** Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Olivier HUE, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant :** Monsieur Jean-Paul BRIOTTET, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale comprend les membres suivants :

a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

- **en tant que titulaire :** Docteur Patrick BOUFFARD, Association Médecins du Monde
- **en tant que suppléant :** Monsieur Emmanuel OLLIVIER, Centre d'hébergement d'urgence Mouzaïa, Fondation de l'Armée du Salut (75)
- **en tant que titulaire :** Madame Catherine BALDACCI, Association des Cités du Secours Catholique (75)
- **en tant que suppléant :** Madame Marjorie CORIDON, Auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogue (ASUD 75)

b) Pour l'Assurance Vieillesse et la Branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

- au titre de l'Assurance Vieillesse :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Louis JAQUET Administrateur (CNAVTS)
- **en tant que suppléant** : Madame Christiane FLOUQUET, Direction de l'Action Sociale (CNAVTS)

- au titre de la Branche Accidents du travail-Maladies Professionnelles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Pascal PREVOTEAU, Président de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude POIRIER, Directeur-Adjoint (CRAMIF)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Yann KASSEL (CRAMIF)

c) Pour les Caisses d'allocations familiales :

- **en tant que titulaire** : Madame Paulette GIRARD - Présidente de la CAF de Paris (95)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Didier LESUR- Président de la CAF des Hauts-de-Seine (92)
- **en tant que second suppléant** : Madame Viviane PEREIRA-GOMES- Présidente de la CAF de l'Essonne

d) Pour la mutualité française :

- **en tant que titulaire** : **Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française en remplacement de Madame Carole HAZE, Responsable Prévention de la Fédération des Mutuelles de France**
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social
- **en tant que seconde suppléante** : **Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française**

Article 6 : Le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprend les membres suivants :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

- Pour l'enseignement scolaire :

- **en tant que titulaire** : Docteur Frédérique GUILLAUME, Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Paris
- **en tant que premier suppléant** : Docteur Catherine SAVETIER LEROY Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Créteil
- **en tant que second suppléant** : Madame Marie-Hélène BOURVEN, conseillère technique auprès du Rectorat de Versailles

- Pour l'enseignement supérieur :

- **en tant que titulaire** : Docteur Philippe AOUSSOU, Médecin du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris

- **en tant que suppléante** : Madame Annie PERUFEL, infirmière au service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris
- b) Pour les services de santé au travail :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Chantal MOUTET-KREBS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95)
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Michel PARIS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95)
 - **en tant que second suppléant** : Madame Pascale ROCHEDY CMS Montesquieu
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Michel DOMERGUE, association de santé au travail GIMAC (94)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Bernard BOULET, centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75)
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Olivier VAN HAUWAERT (ASTE 91)
- c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Elisabeth HAUSHERR, Médecin-chef de PMI (75)
 - **en tant que suppléante** : Docteur Arlette DANZON, Médecin en charge des programmes de santé publique et de l'unité épidémiologique (75)
 - **en tant que titulaire** : Docteur Muriel PRUDHOMME
 - **en tant que suppléante** : Docteur Véronique DUFOUR, PMI (75)
- d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Marc SCHOENE, Président de l'Institut RENAUDOT
 - **en tant que suppléante** : Madame Marie NICAISE Directrice Régionale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA) en remplacement de Madame Carine BLOCH,
 - **en tant que titulaire** : Professeur Pierre LOMBRIL, Université Paris 13
 - **en tant que suppléant** : Professeur Antoine LAZARUS, Université Paris 13
- e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France (ORSIF)
 - **en tant que suppléant** : En attente de désignation (CREAHI Ile-de-France)
 -
- f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Yorghos REMVIKOS, chargé de mission santé-environnement à Ile-de-France Environnement.

- **en tant que suppléant** : Monsieur Michel RIOTTOT, président d'honneur d'Ile-de-France Environnement

Article 7 : Le collège des offreurs des services de santé comprend les membres suivants :

a) Pour les établissements publics de santé :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Philippe SOULIE, Délégué Régional, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)
- **en tant que première suppléante** :
Madame Alice JAFFRE, Déléguée Régionale adjointe, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)
- **en tant que seconde suppléante** :
Madame Yolande di NATALE, directrice du Centre Hospitalier de Saint-Denis (FHF IDF)

- **en tant que titulaire** : Madame Marie-Anne RUDER (AP-HP)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Isabelle BILGER (AP HP75)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Didier LE STUM (AP HP)

- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :**
 - **en tant que titulaire** : Docteur Pierre CHARESTAN
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Jean-Paul DABAS
 - **en tant que second suppléant** : Docteur Jean-Marc LAURENT

 - **en tant que titulaire** : Professeur Olivier BENVENISTE
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Christophe TRIVALLE, centre hospitalier Paul BROUSSE (HUPS) (94) (AP- HP).
 - **en tant que second suppléant** : Professeur Philippe GRENIER

- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :**
 - **en tant que titulaire** : Docteur Jean FERRANDI
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Agnes GUERIN PIERRE
 - **en tant que second suppléant** : Docteur Laurent VASSAL

b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

- **en tant que titulaire** : Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico-chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Helena KISLER-ELKOUBY en remplacement de Madame Béatrice CAUX, secrétaire générale (FHP)

- **Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :**
 - **en tant que titulaire :** Docteur Christian DEVAUX, Clinique des Maussins Nollet (75)
 - **en tant que premier suppléant :** Docteur Pierre LANOT, Hôpital privé d'Antony (92)
 - **en tant que second suppléant :** Docteur Marc ZARKA

c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général-Institut Hospitalier franco-britannique (92)
- **en tant que premier suppléant :** Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)
- **en tant que second suppléant :** Madame Isabelle BURKHARD, Directrice de l'hôpital Les Magnolias (91)
- **Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :**
 - **en tant que titulaire :** Docteur Pascal PRIOLLET, Chef de services de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (75)
 - **en tant que premier suppléant :** Docteur Philippe VASSEL, centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT (77)
 - **en tant que second suppléant :** Professeur Marc FISCHLER-Président de CME-Hôpital FOCH

d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Michel CALMON, Directeur Général Santé Service Ile-de-France, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)
- **en tant que premier suppléant :** Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP
- **en tant que second suppléant :** Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- **en tant que titulaire :** Madame Amaële PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que première suppléante :** Madame Gabriele de GUILLEBON, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que second suppléant :** Madame Brigitte VIGROUX- Société Philantropique-URIOPSS IDF
- **en tant que titulaire :** Monsieur Loïc GILBERT ADAPT (FEHAP)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Jean-Pierre DELHAY, Directeur IEM APF Le petit Tremblay (91), Fédération des Etablissements hospitaliers d'aide à la personne (FEHAP)
- **en tant que second suppléant :** Madame Valentine GUESQUIERES (FEHAP)
- **en tant que titulaire :** Madame Catherine HOURIEZ, Directrice IEM APF de Noisy-le-Grand
- **en tant que suppléant :** Monsieur Guy MERLO (APF)

- **en tant que second suppléant** : Madame Elisabeth LESIGNE-Directrice SESSAD APF Boneuil
- **en tant que titulaire** : Madame Danièle DEPAUX Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Frederic DOS, Directeur Général Association HEVEA

f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

- **en tant que titulaire** : Madame Albane TRIHAN, chargée de mission (AP HP)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pascal CHAMPVERT, Directeur de la Résidence de l'Abbaye de Saint Maur (94), Fédération hospitalière de France (FHF)
- **en tant que titulaire** : En attente de désignation- Fédérale Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile
- **en tant que suppléante** : Madame Hemma ETAZOUTI, service de soins infirmiers à domicile SSIAD 93, ADESSA A DOMICILE
- **en tant que titulaire** : Madame Véronique VINCONNEAU, responsable création et tarification des établissements médico-sociaux- ORPEA 92, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Benedicte OZANNE Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
- **en tant que second suppléant** : Madame Romy LASSERRE (SYNERPA)
- **en tant que titulaire** : Monsieur Christian BONAL, Président de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Henri MASCHES, Directeur Général de l'Association Intervenir pour soutenir l'autonomie en termes d'immobilier et de services (Isatis) (FEHAP)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Louis MATIAS, directeur de la Maison Ferrari (FEHAP)

g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional, Fédération Addictions
- **en tant que suppléante** : Madame Sophie LASCOMBE Fédération Nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale d'Ile-de-France (FNARS IDF)

h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

- **en tant que titulaire** : Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)
- **en tant que suppléant** : Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile-de-France (FEMASIF)

i) Pour les réseaux de santé :

- **en tant que titulaire :** Docteur Bernard ELGHOZI (RESIF)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Pierre VOIZARD (RESIF)
- **en tant que second suppléant :** Monsieur Edouard HABIB (RESIF)

j) Pour les associations de permanences de soins :

- **en tant que titulaire :** Docteur Georges SIAVELLIS
- **en tant que suppléant :** Docteur Pierre-Yves DEVYS, Conseil Régional de l'Ordre des Médecins

k) Pour les services d'aide médicale urgente :

- **en tant que titulaire :** Docteur Agnès RICARD-HIBON, Chef de service-Service médical d'aide médicale urgente (SAMU) et service médical d'urgence régional 95 (SMUR)
- **en tant que suppléant :** Docteur Gilbert LECLERCQ, Directeur médical adjoint-Service d'aide médicale urgente (SAMU) de Seine-Saint-Denis-Centre Hospitalier Universitaire-Hôpital Avicennes (93)

l) Pour les transports sanitaires :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)
- **en tant que suppléant :** Monsieur Luc de LAFORCADE, Président Directeur Général de JUSSIEU secours de Versailles (78)

m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs- pompiers de Paris :

- **en tant que titulaire :** Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BDSP75)
- **en tant que suppléant :** Monsieur Dominique ECHAROUX, SDIS 91

n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

- **en tant que titulaire :** Monsieur le professeur Patrick HARDY, Président du syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (94)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Alain JACOB, Délégué général - intersyndicat national des praticiens hospitalier (91)
- **en tant que second suppléant :** Monsieur Michel GUIZARD

o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) :

- **en tant que titulaire :** Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que premier suppléant :** Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant :** Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que titulaire :** Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF- Médecins libéraux

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant** : Docteur François WILTHIEN, URPS IDF Médecins libéraux
- **en tant que titulaire** : Docteur Jean-François CHABENAT, Président URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF
- **en tant que second suppléant** : Docteur Brigitte EHRGOTT, URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
- **en tant que titulaire** : Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS Pharmaciens IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Jules MORTEO, Président URPS Infirmiers IDF
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Christian MAILLARD URPS Infirmiers IDF
- **en tant que titulaire** : Madame Danielle PINKASFELD, URPS Sages-femmes d'IDF
- **en tant que première suppléante** : Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF
- **en tant que second suppléant** : Madame Laurence DELANNOY, URPS Orthoptistes
- **en tant que titulaire** : Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF
- **en tant que second suppléant** : Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens

p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

- **en tant que titulaire** : Docteur Edgard FELLOUS, Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des médecins
- **en tant que premier suppléant** : Docteur Claude MARTINEAUX, Conseil Régional de l'Ordre des médecins
- **en tant que second suppléant** : Docteur Xavier MARLAND

q) Pour les internes en médecine :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris
- **en tant que suppléant** : Madame Nariyane SROUR, Secrétaire générale - syndicat représentatif des internes en médecine générale

Article 8 : Le collège des personnalités qualifiées comprend les membres suivants :

- Monsieur Emmanuel HIRSCH, Directeur Espace Ethique Régional
- Monsieur Jean-Pierre BURNIER, Administrateur-Institut Gustave ROUSSY(94) Centre de lutte contre le cancer

Article 9 : Le collège des membres avec voix consultative comprend les membres suivants :

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants

Article 10 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 11 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 30 Janvier 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2018-01-30-013

Arrêté n°18-04 modifiant la composition de la commission
spécialisée "organisation des soins" au sein de la
conférence régionale de la santé et de l'autonomie
d'Ile-de-France

Arrêté n° 18-04

Arrêté modifiant la composition de la commission spécialisée « Organisation des Soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régional de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°14-874 modifié du 5 septembre 2014 relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 4 membres :

1) **un représentant du Conseil Régional** : en attente de désignation

2) **un représentant des Conseils Départementaux** :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC

ou son premier représentant suppléant : Madame Brigitte JEANVOINE

ou son second représentant suppléant : Madame Josette SOL

3) **un représentant des groupements de communes** : en attente de désignation

4) **un représentant des communes** :

- **en tant que titulaire** : Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan

- **en tant que suppléant** : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 4 membres :

1) **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1** :

1a) - **en tant que titulaire** : Madame Nathalie ROBERT, France Alzheimer 93

- **en tant que suppléant** : Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité du Val d'Oise (95)

1b) - **en tant que titulaire** : Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)

- **en tant que suppléant** : Madame Patricia CORDEAU, Association Française contre les Myopathies Téléthon

2) **un représentant des associations de retraités et personnes âgées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard PERRIER,

- **en tant que suppléant** : Monsieur Philippe GENEST

3) **un représentant des associations de personnes handicapées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)

- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)

Article 3 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

- **en tant que titulaire** : en attente de désignation
- **en tant que suppléant** :

Article 4 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 6 membres.

1) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

- **en tant que titulaire** : Madame Yasmina SELLOU
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Christian GUY-COICHARD
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Patrick NEE

- **en tant que titulaire** : Monsieur Joseph ALVAREZ
- **en tant que suppléant** : Madame Patricia LE MEILLOUR

- **en tant que titulaire** : Monsieur Dimitri BOIBESSOT
- **en tant que suppléant** : Monsieur Sylvain BELLAICHE

2) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

- **en tant que titulaire** : Madame Nolwen MARE
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jacques FOURNIER
- **en tant que second suppléant** : Madame Nathalie ROUANET

3) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

4) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE Président de la mutualité sociale agricole d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 2 membres :

1) un représentant de la branche Accidents du Travail-Maladies Professionnelles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Pascal PREVOTEAU Président de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude POIRIER, Directeur du risque professionnel, du handicap et de l'action sanitaire et sociale (CRAMIF)
- **en tant que second suppléant** : Yann KASSEL Direction du risque professionnel, du handicap et de l'action sanitaire et sociale (CRAMIF)

2) un représentant de la Mutualité Française :

- **en tant que titulaire** : **Monsieur Aldino IZZI en remplacement de Madame Carole HAZE, Responsable Prévention de la Fédération des Mutuelles Françaises**
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social
- **en tant que seconde suppléante** : **Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française**

Article 6 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 2 membres :

1a) au titre des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléante** : Madame Marie NICAISE Directrice Régionale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA)

1b) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

- o **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France
- o **en tant que suppléant** : **en attente de désignation**

Article 7 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 25 membres :

1) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

1a) - en tant que titulaire : Monsieur Philippe SOULIE (FHF IDF)

- **en tant que première suppléante** : Madame Alice JAFFRE (FHF IDF)

- **en tant que seconde suppléante** :

Madame Yolande di NATALE, directrice du Centre Hospitalier de Saint-Denis (FHF IDF)

1b) - en tant que titulaire : Madame Marie-Anne RUDER (AP-HP)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Didier LE STUM (AP-HP)
- **en tant que second suppléant** : Madame Isabelle BILGER (AP-HP)

- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :**

1c) - en tant que titulaire : Docteur Pierre CHARESTAN

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Jean-Paul DABAS
- **en tant que second suppléant :** Docteur Jean-Marc LAURENT

1d) - en tant que titulaire : Professeur Olivier BENVENISTE

- **en tant que suppléant :** Professeur Philippe GRENIER

1e) - en tant que titulaire : Docteur Jean FERRANDI, Etablissement Public de santé Paul GUIRAUD

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Agnès GUERIN-PIERRE
- **en tant que second suppléant :** Docteur Laurent VASSAL

2) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

2a)- en tant que titulaire : Madame Dominique BOULANGE, Présidente d'Etablissement (FHP)

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée(FHP)

- **en tant que seconde suppléante :** Madame Helena KISLER-ELKOUBY en remplacement de Madame Béatrice CAUX, secrétaire générale (FHP)

2b)-en tant que titulaire : Docteur Christian DEVAUX, clinique des Maussins Nollet

-**en tant que premier suppléant :** Docteur Pierre LANOT, Président de CME, hôpital privé d'Antony

-**en tant que second suppléant :** Docteur Marc ZARKA

3) Deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

3a) -en tant que titulaire : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général- Institut Hospitalier franco-britannique (92)

-**en tant que première suppléante :** Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)

- **en tant que seconde suppléante :** Madame Isabelle BURKHARD, Directrice Hôpital privé Les Magnolias

3b) -en tant que titulaire : Docteur Pascal PRIOLLET, chef de service de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Saint-Joseph (75)

-**en tant que premier suppléant :** Docteur Philippe VASSEL, Centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT(77)

- **en tant que second suppléant :** Professeur Marc FISCHLER

4) Un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

-en tant que titulaire : Monsieur Michel CALMON, directeur général de SANTE SERVICE (FNEHAD)

-en tant que première suppléante : Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP

- en tant que seconde suppléante : Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

5) un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :

-en tant que titulaire : Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)

-en tant que suppléant : Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération Nationale des maisons et pôles de santé d'Ile de France

6) un représentant des réseaux de santé :

-en tant que titulaire : Docteur Bernard ELGHOZI, (RÉSIF)

-en tant que suppléant : Monsieur Pierre VOIZARD (RÉSIF)

-en tant que second suppléant : Monsieur Edouard HABIB (RÉSIF)

7) un représentant des associations de permanences des soins :

-en tant que titulaire : Docteur Georges SIAVELLIS

-en tant que suppléant : Monsieur Pierre-Yves DEVYS

8) un représentant des services d'aide médicale urgente :

-en tant que titulaire : Madame Agnès RICARD-HIBON, SMUR-Hôpital

-en tant que suppléant : Docteur Gilbert LECLERCQ-SAMU de Seine Saint Denis-Hôpital AVICENNE,

9) un représentant des transports sanitaires :

-en tant que titulaire : Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)

-en tant que suppléant : Monsieur Luc de la FORCADE, Président de JUSSIEU SECOURS-VERSAILLES (78)

10) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

-en tant que titulaire : Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (75)

-en tant que suppléant : Monsieur Dominique ECHAROUX, Président du CASDIS 91

11) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

-en tant que titulaire : Professeur Patrick HARDY, syndicat national des médecins, chirurgiens spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (SNAM-HP)

-en tant que premier suppléant : Monsieur Alain JACOB, Inter syndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)

- en tant que second suppléant : Monsieur Michel GUIZARD

12) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

1a) - en tant que titulaire : Docteur Bruno SILBERMAN, (URPS Médecins)

- en tant que premier suppléant : Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF - Médecins libéraux
- en tant que second suppléant : Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF - Médecins libéraux

1b) - en tant que titulaire : Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF - Médecins libéraux

- en tant que premier suppléant : Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF - Médecins libéraux
- en tant que second suppléant : Docteur François WILTHIEN, URPS IDF - Médecins libéraux

- **1c) – en tant que titulaire :** Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS - Pharmaciens IDF

- en tant que premier suppléant : Monsieur Jean-Jules MORTEO, URPS - Infirmiers IDF
- en tant que second suppléant : Monsieur Christian MAILLARD, URPS - Infirmiers IDF

1d) - en tant que titulaire : Monsieur Yvan TOURJANKY, URPS - Masseurs kinésithérapeutes IDF

- en tant que premier suppléant : Docteur Eric DOURIEZ, URPS - Pharmaciens IDF
- en tant que second suppléant : Bertrand AUPICON, URPS - Podologues IDF

13) un représentant de l'ordre des médecins :

- en tant que titulaire : Docteur Edgard FELLOUS, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

- en tant que premier suppléant : Docteur Claude MARTINEAUX, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

- **en tant que second suppléant** : Docteur Xavier MARLAND, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France Ile-de-France

14) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris
- **en tant que suppléant** : Madame Nariyane SROUR, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

15) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

1a)

- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France** :
 - **en tant que titulaire** : Madame Florence JOURNE
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Luc MICHEL

1b)

- **en tant que titulaire** : Madame Amaële PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que première suppléante** : Madame Gabrielle de GUILLEBON, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Brigitte VIGROUX- Société Philantropique-URIOPSS IDF

Article 8 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 9 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris, le 30 janvier 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS



Agence régionale de santé

IDF-2018-01-30-014

Arrêté n°18-05 relatif à la composition de la commission
spécialisée Prévention au sein de la conférence régionale
de la santé et de l'autonomie d'IDF

Arrêté n°18-05

Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée " Prévention " au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU l'arrêté n° 14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 14-875 relatif à la composition de la commission spécialisée " Prévention " au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

ARRETE

Article 1 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

- 1) **un représentant du Conseil Régional** : en attente de désignation
- 2) **deux représentants des présidents des conseils généraux** :
 - **en tant que titulaire** : Madame Magalie THIBAULT, Vice-Présidente
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Pierre LAPORTE, Vice-Président
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Frédéric MOLOSSI, Vice-Président
- 3) **un représentant des groupements de communes** : en attente de désignation
- 4) **un représentant des communes** :
 - **en tant que titulaire** : Docteur Laurent EL GHOZI, conseiller municipal de Nanterre

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

- 1) **quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1** :
 - 1a) - **en tant que titulaire** : Madame Catherine OLLIVET, Présidente - Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92
 - 1b) - **en tant que titulaire** : Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, Vice-Présidente du conseil régional des associations de familles laïques, membre du CISS Ile-de-France
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Michel GIRARD, Président délégué de l'UNAFAM.
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Alain BONNINEAU, AIDES IDF
 - 1c) - **en tant que titulaire** : Madame Paulette MORIN, Alliance Maladies rares
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Thomas SANNIE, Président - Association Française des Hémophiles
 - 1d) - **en tant que titulaire** : Madame Micheline DENANCE, Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Ile-de-France
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Vincent PERROT, Président - Association consommation, logement et cadre de vie de Paris (CLCV 75)
- 2) **un représentant des associations de retraités et personnes âgées** :
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard BERNHEIM
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Marc TAQUET, Comité départemental des retraités et personnes âgées (95)

3) un représentant des associations de personnes handicapées :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Alejandro SAN MARTIN LAMAS, Association des paralysés de France (APF 94)
- **en tant que suppléante** : Madame Yvonne SCHOUMAKER APEI 75

Article 3 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

- **en tant que titulaire** : en attente de désignation
- **en tant que suppléant** :

Article 4 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres.

1) un représentant des organisations syndicales de salariés : en attente de désignation

2) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

- **en tant que titulaire** : Madame Martine GUIBERT (CPME)
- **en tant que suppléant** : Madame Anne DIESNIS (CPME)

3) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

4) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 4 membres :

1) un représentant au titre des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

- **en tant que titulaire** : Docteur Patrick BOUFFARD, Association Médecins du Monde
- **en tant que suppléant** : Monsieur Emmanuel OLLIVIER, Centre d'hébergement d'urgence Mouzaïa, Fondation de l'Armée du Salut (75)

2) un représentant de la Branche Retraite :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Louis JAQUET, Administrateur (CNAVTS)

- **en tant que suppléante** : Madame Christiane FLOUQUET, Direction de l'Action Sociale (CNAVTS)

3) un représentant des caisses d'allocations familiales :

- **en tant que titulaire** : Madame Paulette GIRARD, Présidente de la CAF (95)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Didier LESUR, Président de la CAF des Hauts-de-Seine (92)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Viviane PEREIRA-GOMES- Présidente de la CAF de l'Essonne

4) un représentant de la Mutualité Française :

- **en tant que titulaire** : **Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française en remplacement de Madame Carole HAZE, Responsable Prévention de la Fédération des Mutuelles de France**
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social
- **en tant que seconde suppléante** : **Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française**

Article 6 Le 6^{ème} collège est composé des acteurs de la Prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 6 membres.

1) un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

- **en tant que titulaire** : Docteur Frédérique GUILLAUME, Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Paris
- **en tant que premier suppléant** : Docteur Catherine SAVETIER LEROY Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Créteil
- **en tant que second suppléant** : Madame Marie-Hélène BOURVEN, conseillère technique auprès du Rectorat de Versailles

2) un représentant des services de santé au travail :

- **en tant que titulaire** : Docteur Chantal MOUTET-KREBS, service de santé au travail interentreprises de médecine du travail d'Ile de France (AMETIF)
- **en tant que suppléant** : Docteur Michel PARIS, (AMETIF)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Olivier VAN HAUWAERT

3) un représentant des organismes dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et de l'éducation pour la santé :

- **en tant que titulaire** : Professeur Pierre LOMBRIL, Université Paris 13
- **en tant que suppléant** : Professeur Antoine LAZARUS, Université Paris 13

4) un représentant des services départementaux de PMI :

- **en tant que titulaire** : Docteur Elisabeth HAUSHERR, Médecin-chef de PMI (75)

- **en tant que suppléante** : Docteur Arlette DANZON, Médecin en charge des programmes de santé publique et de l'unité épidémiologique (75)

5) un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

- **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France (ORSIF)
- **en tant que suppléant** : en attente (CREAHI Ile-de-France)

6) un représentant des associations de protection de l'Environnement agréées :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Yorghos REMVIKOS, Union Régionale Ile-de-France Environnement,
- **en tant que suppléant** : Monsieur Michel RIOTTOT, Union Régionale Ile-de-France Environnement

Article 7 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 4 membres :

1) un représentant des Etablissements de santé :

- **en tant que titulaire** : Madame Anne-Marie RUDER (AP-HP)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Isabelle BILGER (AP HP75)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Didier STUM (AP-HP)

2) un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Christian BONAL, Présidente de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Henri MASCHES, Directeur Général de l'Association Intervenir pour soutenir l'autonomie en termes d'immobilier et de services (Isatis) (FEHAP)

3) deux représentants des professionnels de santé :

3a) - en tant que titulaire : Docteur Jean-François CHABENAT, Président URPS - Chirugiens-dentistes libéraux IDF

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS - Biologistes IDF

- **en tant que second suppléant** : Docteur Brigitte EHRGOTT, URPS - Chirugiens-dentistes libéraux IDF

3b) - en tant que titulaire : Madame Danielle PINKASFELD, URPS - Sages-femmes d'IDF

- **en tant que première suppléante** : Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF

- 
- **en tant que second suppléant** : Madame Laurence DELANNOY, URPS Orthoptistes

Article 8 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 9 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris, le 30 janvier 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2018-01-30-008

Avis rendu par la Commission Conjointe d'Information et
de Sélection
d'Appel à Projet Social ou Médico-Social réunie le 30
Janvier 2018

Avis rendu par la Commission Conjointe d'Information et de Sélection d'Appel à Projet Social ou Médico-Social réunie le 30 Janvier 2018

Objet : création d'une structure comprenant un EHPAD de 76 places d'hébergement permanent intégrant un PASA ainsi qu'un FAM pour personnes handicapées vieillissantes de 15 places sur la commune de Sannois dans le département du Val d'Oise (secteur rives de Seine)

Avis d'appel à projet publié le 4 mai 2017.

La commission de sélection a établi le classement suivant :

- | | |
|--|---|
| 1 ^{er} . COS | 5 ^e . FONDATION LEOPOLD BELLAN |
| 2 ^e . SOCIETE PHILANTHROPIQUE | 6 ^e . ADEF RESIDENCES |
| 3 ^e . CROIX-ROUGE FRANÇAISE | 7 ^e . SOS SENIOR |
| 4 ^e . HEVEA | 8 ^e . LADAPT |

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

Paris, le 30 janvier 2018

Le Coprésident de la commission
auprès de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Marc BOURQUIN

Le Coprésident de la commission
auprès du Département
du Val-d'Oise

Signé

Philippe METEZEAU

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

IDF-2018-01-30-005

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles
agricoles à M. GUILLEMARD MICHEL à
VAUGRINEUSE 91640 au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des
exploitations agricoles



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à M. GUILLEMARD MICHEL
à VAUGRINEUSE 91640
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- 1) L'article L312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- 2) Les articles L331-1 et suivants,
- 3) Les articles R312-1 et suivants,
- 4) Les articles R331-1 et suivants,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2016 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île de France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n° 2017-06-19-010 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter 17-38 déposée complète auprès de la Direction départementale des territoires de l'Essonne en date du 18/10/2017 par M. GUILLEMARD Michel dont le siège social se situe au 19 rue de la Mare aux Chats – 91640 VAUGRINEUSE

Vu l'avis des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture de l'Essonne en date du 30/11/2017.

Vu le courrier de Mme THOMAS Geneviève, propriétaire des parcelles B10 et B315 sur la commune de La Norville, par lequel elle s'oppose à la reprise des parcelles par M. GUILLEMARD,

CONSIDÉRANT :

- La demande de candidature concurrente partielle (parcelles B310 et B315) pour une surface de 1 ha 43 a 93 ca situées à LA NORVILLE de la SARL LES COCHETS, représentée par M. LEBLANC Patrick, agriculteur, dont le siège social se situe à BRETIGNY SUR ORGE (91220), en date du 17/11/2017 soit à une date inférieure à la date d'échéance du délai d'un mois à compter de la date de publication du 30/10/2017
 - La situation de M. LEBLANC Patrick, 59 ans, marié, gérant de la SARL LES COCHETS qui exploite 362 ha 23 a et 154 ha 11 a, à titre individuel sur les communes d'Avrainville, Boissy Sous St Yon, Brétigny sur Orge, Egly, Guibeville, Leudeville, Leuville, Longpont sur Orge, Longjumeau, Marolles en Hurepoix, La Norville, St Germain les Arpajon, Saulx les Chartreux, Vert Le Grand, Vert le Petit et Saint Yon.
 - Qui exploitera sous forme sociétaire, après reprise 363 ha 63 a et 154 ha 11 a sous forme individuelle
 - Qu'il emploie 4 salariés, correspondant à 103 ha 46 a par unité de travail annuel, surface en deçà du seuil de concentration excessive
 - que la SARL DES COCHETS se situe sur le rang de priorité n°5 au SDREA d'Île-de-France
- La candidature déposée complète en date du 18/10/2017 par M. GUILLEMARD Michel, agriculteur, dont le siège social se situe à VAUGRINEUSE (91640), pour une reprise de 96 ha 14 a 93 ca de terres, dont les deux parcelles ci-dessus mentionnées, exploitées par Mme DURAND Rose Noëlle dont le siège social se situe à LA NORVILLE(91290).
- La situation de M. GUILLEMARD Michel, 59 ans, marié, 2 enfants,
 - qui exploite 140 ha de terres, à titre individuel sur les communes d'Angerville, Avrainville, Briis sous Forges, Courson Monteloup, Fontenay les Briis, Forges les Bains, Saint Maurice Montcouronne, Le Val Saint Germain et Vaugrineuse
 - qui exploitera 236 ha 14 a 93 ca après reprise,
- Que sa demande d'agrandissement a pour but de conforter la surface exploitée pour l'installation de son fils actuellement en formation agricole par alternance
- Qu'en conséquence, la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de permettre le maintien de l'emploi en milieu rural,
 - de consolider et de maintenir une exploitation afin de permettre à celle-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable,
 - de sécuriser les revenus des exploitations agricoles.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°5 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France, agrandissement d'une exploitation sur une surface lui faisant dépasser de 1,5 fois le seuil de surface défini à l'article 4-1, et sous réserve que le critère d'agrandissement ou de concentration excessif spécifié à l'article 5-3 soit respecté

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. GUILLEMARD Michel ayant son siège social 19 rue de la Mare aux Chats – 91640 VAUGRINEUSE, est **autorisé** à exploiter **96 ha 14 a 93 ca** de terres situées sur les communes de La Norville, Guibeville, Marolles en Hurepoix, Saint Germain les Arpajon, Boissy sous Saint Yon (voir en annexe la liste des parcelles)

Article 2

Compte tenu de son rang de priorité, **la SARL LES COCHETS** est également autorisée à exploiter les parcelles B310 et 315 situées à la Norville, soit une surface de **1 ha 43a 93ca**.

Article 3

Le secrétaire général des affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de l'Essonne et les maires de La Norville, Guibeville, Marolles en Hurepoix, Saint Germain les Arpajon, Boissy sous Saint Yon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Cachan, le **30 JAN. 2018**

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,


Anne BOSSY
Bertrand MANTEROLA

Annexe : Liste des parcelles que M. GUILLEMARD Michel (91220 BRETIGNY SUR ORGE)
est autorisé à exploiter

Commune	Référence cadastrale	(en hectare)	Propriétaire
La Norville	B 149	0,7744	Mme DESBRUERES
La Norville	B 195	0,5900	Mme DESBRUERES
La Norville	B 258	0,3609	Mme DESBRUERES
La Norville	B 264	0,1810	Mme DESBRUERES
La Norville	C 47	0,3135	Mme DESBRUERES
La Norville	B 106	0,3372	Mme CHEVALLIER
La Norville	B 125	0,1525	Mme CHEVALLIER
La Norville	B 127	0,1772	Mme CHEVALLIER
La Norville	B 132	0,1655	Mme CHEVALLIER
La Norville	B 292	0,2222	Mme CHEVALLIER
La Norville	B 342	0,5024	Mme CHEVALLIER
La Norville	B 390	0,1412	Mme CHEVALLIER
La Norville	B 742	1,1610	Mme CHEVALLIER
La Norville	B 744	0,3122	Mme CHEVALLIER
La Norville	B 310	0,4320	Mme THOMAS
La Norville	B 315	1,0073	Mme THOMAS
La Norville	C 95	0,2473	Mme JAROS
La Norville	B 686	0,0382	Mme CONSTANTIEN
La Norville	B 83	0,0925	M. DELAUNAY Patrick
La Norville	B 84	0,0833	M. DELAUNAY Patrick
La Norville	B 62	0,3420	M. CHENE Bertrand
La Norville	B 173	0,4884	M. CHENE Bertrand
La Norville	B 207	0,1485	M. CHENE Bertrand
La Norville	B 281	0,3510	M. CHENE Bertrand
La Norville	B 285	0,3090	M. CHENE Bertrand
La Norville	B 289	0,1610	M. CHENE Bertrand
La Norville	B 290	0,1770	M. CHENE Bertrand
La Norville	C 52	0,1764	Mme WACHORU
La Norville	C 187	0,3557	Mme WACHORU
La Norville	B 18	0,0685	M. HENNARD
La Norville	B 209	0,2857	M. HENNARD
La Norville	B 305	0,2010	M. HENNARD
La Norville	ZA 20	0,2460	M. HENNARD
Guibeville	ZA0429	1,1978	Consorts ALLETON
La Norville	B210	0,1710	Consorts ALLETON
La Norville	B223	0,1282	Consorts ALLETON
La Norville	B112,B114,B170,B270, B184	1,8624	Mme AUFFRET
La Norville	B011	0,4449	M. BEZAR
Marolles en Hurepoix	A017	0,4410	M. CARTIER
Marolles en Hurepoix	A016	0,2275	M. COLIBET
La Norville	B0680	0,2214	Mme COURTIN
Marolles en Hurepoix	A015	0,4410	M. DUFOSSE
La Norville	B287, B291, B296, ZA46- B541, B574, C18, C21, B398, B484, B67, ZA15, ZA16, C90, B289, B525, B313, B328	31,7154	M. DURAND Denys
Avrainville	ZB18, ZB76		
Marolles en Hurepoix	A8,A14		
Saint Germain les Arpajon	AW95		

Annexe 2 : Liste des parcelles que M. GUILLEMARD Michel (91220 BRETIGNY SUR ORGE) est autorisé à exploiter (suite)

Commune	Référence cadastrale	(en hectare)	Propriétaire
La Norville	B12, B25, B79, B80, B93, B94, B98, B96, B97, B98, B99, B100, B101, B536, B113, B123, B545, B171, B540, B255, B275, B272, B273, B274, B288, B538, B300, B748, C93, C94, ZA47, ZA60, ZA61	14,9010	Indivision Durand
Guibeville	ZA02		
La Norville	C378, C374, B376, B271, B75, B76	1,3326	Mme FAUVET
Avrainville	ZB226	0,6670	
La Norville	C17, C386, C384, C189, ZA2	2,7178	Mme GUSMINI
La Norville	ZA0063	1,3228	M. HERVE
La Norville	B0108, B0215, B0239, B0327, B0389, B0682, C0020, C0165, CO366	3,8053	M. KAZMIERZACK
La Norville	B332	0,5025	M. LEMOULT
La Norville	B208, C92	0,6465	M. LEROUGE
La Norville	B0752, C0056	3,8733	Mme MALISSET
La Norville	B0071, B0131	1,1450	M. MARCHAND
Boissy sous St Yon	ZC48	2,2756	M. MASSEDRE
Marolles en Hurepoix	A24	0,2562	Mme RAVET
La Norville	B297	0,2223	M. ROME
Guibeville	ZA0431	5,5453	M. SALMON
La Norville	B306	0,1855	M. SENASSON
La Norville	B224, B308		
Avrainville	ZB236	1,4864	M. SOULAIRE
Saint Germain les Arpajon	AP215 , AP287, ZS64		
La Norville	B215, B341, B319, B124, B126	2,9206	Mme YVE
La Norville	ZA35, ZA55, ZA53	4,8910	Indivision YVE

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-01-29-012

Arrêté portant création d'établissement public local
d'enseignement (EPL)

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PMM/SC/BRR

ARRETE

portant création d'établissement public local d'enseignement (EPL)

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1111-1 à L. 1111-7,
- VU** le code de l'éducation et notamment l'article L. 421-1,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** la demande présentée le 1er décembre 2017 par le Conseil régional d'Île-de-France,
- VU** l'avis favorable du Recteur de l'Académie de Versailles, Chancelier des universités en date du 23 janvier 2018,
- SUR** proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la Région d'Île-de-France, préfecture de Paris

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Un lycée d'enseignement général et technologique de Boulogne-Billancourt est créé à compter du 1^{er} septembre 2018, à Boulogne-Billancourt (92100), 6 place Jules Guesde. Il est identifié sous le n° 0922801V.

ARTICLE 2 :

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le Recteur de l'Académie de Versailles, Chancelier des universités, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 29 JAN. 2018

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 03 pour les affaires régionales d'Île-de-France
Standard : 01 82 52 40 00 Site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

Yannick IMBERT

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-01-29-013

Arrêté portant renouvellement de la composition de la
Commission de concertation chargée de donner un avis sur
les questions relatives aux contrats passés avec les
établissements d'enseignement privés de l'Académie de
Créteil



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PMM/SC/BRR

ARRETE

**portant renouvellement de la composition de la commission de concertation
chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés
avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'éducation et notamment les articles L442-10, et L422-11 et R442-63 et suivants,
VU la circulaire du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation,
VU la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de concertation,
VU l'arrêté préfectoral n° 2015352-0079 du 18 décembre 2015 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil,
VU les propositions de la Rectrice de l'académie de Créteil, Chancelière des universités,
SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1^{er}

La composition de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Créteil est renouvelée pour trois ans.

Article 2

I - AU TITRE DES PERSONNES DESIGNÉES PAR L'ETAT

- a) **Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, président,**
- b) **La rectrice de l'académie de Créteil, présidente en cas d'empêchement du préfet, conformément à l'article R442-68 du code de l'éducation. Si la rectrice est elle-même empêchée, la présidence de la commission est assurée par le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France,**

.../...

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15
Standard : 01 82 52 40 00 - Site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr

c) Quatre représentants des services académiques :

En qualité de titulaires

Madame Guylène MOUQUET-BURTIN
Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
départementaux de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

Monsieur Christian WASSEBERG
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale
de Seine-Saint-Denis

Madame Patricia GALEAZZI
Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
départementaux de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne

Madame Nathalie GAUTIER
Déléguée académique à la formation
professionnelle initiale et continue

En qualité de suppléants

Monsieur Vincent AUBER
Inspecteur d'académie adjoint de la direction
des services départementaux de l'éducation
nationale du Val-de-Marne

Madame Sandrine LAIR
Secrétaire générale de la direction des
services départementaux de l'éducation
nationale de Seine-Saint-Denis

Madame Nathalie VILACEQUE
Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
départementaux de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne

Madame Laurence ULMANN
Inspectrice de l'éducation nationale
économie-gestion

d) Trois personnes qualifiées :

En qualité de titulaires

Monsieur Eric QUENAULT
Directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale
d'Ile-de-France

Madame Emmanuelle LARIVIERE
Adjoint à la chef du service régional de la
Formation et du développement à la DRIAAF

N.

En qualité de suppléants

Monsieur Mickaël BOUCHER
Directeur départemental adjoint
de la cohésion sociale du Val-de-Marne

Monsieur Serge ALBOUZE
Chargé des bourses et de la gestion
des établissements privés à la DRIAAF

N.

Article 3

II - AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

a) Conseillers régionaux

En qualité de titulaires

Madame Catherine PRIMEVERT
Madame Yasmine CAMARA
Monsieur Yannick TRIGANCE

En qualité de suppléants

Madame Christel ROYER
Monsieur Olivier DOSNE
Madame Dominique BARJOU

b) Conseillers départementaux

En qualité de titulaires

Madame Geneviève SERT
Vice-présidente du conseil départemental
de la Seine-et-Marne

Monsieur Emmanuel CONSTANT
Vice-président du conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Madame Evelyne RABARDEL
Vice-présidente du conseil départemental
du Val-de-Marne

En qualité de suppléants

Madame Martine BULLOT
Vice-présidente du conseil départemental
de la Seine-et-Marne

Madame Silvia CAPANEMA
Vice-présidente du conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Jean-François LE HELLOCO
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

c) Maires

En qualité de titulaires

Madame Anne THIBAUT
Maire d'Arville
(Seine-et-Marne)

Monsieur Sylvain BERRIOS
Maire de Saint-Maur-des-Fossés
(Val-de-Marne)

Monsieur Christian ROBACHE
Maire de Montévrain
(Seine-et-Marne)

En qualité de suppléants

Monsieur Sinclair VOURIOT
Maire de Saint-Thibault-des-Vignes
(Seine-et-Marne)

Monsieur Bernard RIGAULT
Maire de Moussy-le-Neuf
(Seine-et-Marne)

Monsieur Dominique BAILLY
Maire de Vaujours
(Seine-Saint-Denis)

Article 4

III - AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

a) Chefs d'établissement d'enseignement privés

En qualité de titulaires

Madame Anne VALETOUX (directrice du lycée
Sainte-Marie de Créteil)

Monsieur Luc THUILLIER (directeur du
lycée polyvalent Blanche de Castille de
Fontainebleau)

Madame Martine LAURENTIE (directrice
de l'école Jean XXIII d'Ivry-sur-Seine)

En qualité de suppléants

Madame Sylvie LEBACLE (directrice du collège
Saint-André de Nogent-sur-Marne)

Monsieur Patrick LALAGUE (directeur du
collège-lycée Fénelon de Vaujours)

Madame Claire PRIMARD (directrice de l'école
Saint-Joseph de Cachan)

b) Maîtres enseignants dans un établissement privé

En qualité de titulaires

Monsieur Laurent FASSOT (professeur au lycée privé Petit-Val de Sucy-en-Brie)

Madame Marie Elisabeth BEDIN (professeur au lycée polyvalent Blanche de Castille de Fontainebleau)

Madame Marlène GRACIA (professeur au collège Saint Louis Sainte Clothilde du Raincy)

En qualité de suppléants

Monsieur Serge ODRA (professeur au lycée Saint-André de Choisy-le-Roi)

Madame Audrey HOFACK (professeur au lycée Jeanne d'Arc Saint Aspais de Fontainebleau)

Madame Samia GENDRE (professeur au collège Saint Thomas de Villeneuve de Bry-sur-Marne)

c) Parents d'élèves

En qualité de titulaires

Madame Nadège DOMERGE
Monsieur Jean-François CHEVALIER
Madame Laetitia LE GALL

En qualité de suppléants

Monsieur Laurent ROUSSEL
Monsieur Jean-Serge FLEURET
Madame Aude GASNIER

Article 5

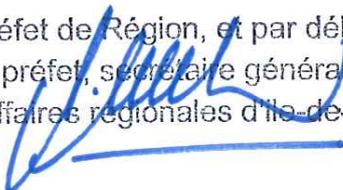
Le secrétariat de la commission est confié aux services du rectorat de l'académie de Créteil.

Article 6

Le Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la Rectrice de l'académie de Créteil, Chancelière des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris 29 JAN. 2019

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France


Yannick IMBERT

SGAR

IDF-2018-01-30-011

arrête modifiant l'arrêté 2017-08-31-002 fixant la composition de la section régionale d'ile de France du comite interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'état



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE MODIFIANT L'ARRETE N°2017-08-31-002
FIXANT LA COMPOSITION DE LA SECTION REGIONALE D'ILE-DE-FRANCE DU COMITE
INTERMINISTERIEL CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

=====

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,
OFFICIER DU MERITE MARITIME

- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006, relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 7 et 8 ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 1970 modifié instituant un comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-08-31-002 du 31 août 2017 fixant la composition de la section régionale d'Ile-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

CONSIDERANT la proposition du secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

CONSIDERANT la proposition d'une organisation syndicale ;

SUR proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n°2017-08-31-002 susvisé est modifié comme suit :

1. A l'article 1, dans le paragraphe intitulé « représentants de l'administration », « membres suppléants », les mots « M. Sébastien FAUGERE » sont remplacés par les mots « M. Filipe SANTOS ».
2. A l'article 1, dans le paragraphe intitulé « représentants des organisations syndicales », « Union Régionale des Syndicats d'Ile-de-France CFTD », « Titulaires », les mots « Mme Marie-Thérèse BUEB » et « Mme Muriel SCAPPINI » sont remplacés par les mots « M. Vincent SOULAGE » et « Mme Anne-Marie GINESTE ».

p. 1 / 2

5 rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15
Standard : 01.82.52.40.00 Site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

« Mme Anne-Marie GINESTE ».

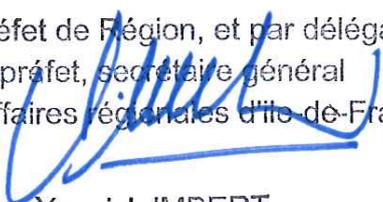
3. A l'article 1, dans le paragraphe intitulé « représentants des organisations syndicales », « Union Régionale des Syndicats d'Ile-de-France CFDT », « Suppléants », les mots « M. Vincent SOULAGE » et « Mme Anne-Marie GINESTE » sont remplacés par les mots « Mme Jacqueline FIORENTINO » et « Mme Hanna EL MESBAHI ».

Article 2 :

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

30 JAN. 2018

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Ile-de-France


Yannick IMBERT